



Convocation le :
29 juin 2018

Affichage le :
29 juin 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE Du CONSEIL MUNICIPAL
De SAINT-GEORGES-MONTCOCQ

NOMBRE DE
CONSEILLERS

Jeudi 12 juillet 2018

En EXERCICE
15

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAURENCE, Maire de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ

Secrétaire de séance : L. BIDOT

PRESENTS
8

Conseillers Présents : P. MAUDUIT, G.DUCHEMIN, D. REY-DORENE, A. LEBOURGEOIS, L. BIDOT, S. LEGROS, S. DAMOVILLE

Conseiller absent avec pouvoir : A. TALVAST avec pouvoir à D. REY-DORENE
C. LEGOURD'HIER avec pouvoir à G.DUCHEMIN
N. BEUVE avec pouvoir à S. LEGROS
C. STCHEPINSKY avec pouvoir à P. MAUDUIT

VOTANTS
12

Conseillers absents : I.LE BAS
P. HENNEQUIN
N. LARSONNEUR

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ peut délibérer.

APPROBATION du COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 17 mai 2018

1. Aménagement de l'Avenue du Cotentin
2. Remplacement des feux tricolores
délibération N°26-2018
3. Mise en place d'une zone limitée à 30 km/h
délibération N°27-2018
4. Pose d'une antenne relais pour compteur communicant GRDF
délibération N°28-2018
5. Questions diverses

1- Aménagement de l'Avenue du Cotentin

La commission voirie s'est réunie Lundi 9 Juillet afin de faire le point sur les différents projets dont l'aménagement de l'avenue du Cotentin.

Il a été proposé de revoir avec le Conseil départemental si un nouveau devis était envisageable, en poursuivant l'aménagement jusqu'aux feux tricolores mais en allégeant les travaux afin d'en réduire les coûts.

2- Remplacement des feux tricolores

Le remplacement des feux tricolores du croisement de la RD974 et de la rue de Bransgore et des Fontenelles a été abordé à plusieurs reprises.

Il fallait délibérer pour fixer une enveloppe maximale afin de pouvoir commencer la procédure adaptée de ce marché public de travaux.

Lors de la préparation du budget, il avait été prévu une somme de 41666.67 € HT (soit 50 000€ TTC) pour le remplacement de ces feux.

Les fonds ont d'ores et déjà été prévus au budget 2018

Le Conseil Municipal a voté pour, à l'unanimité des présents, définir une enveloppe maximale de 41666.67€ HT (soit 50 000€ TTC) pour le remplacement des feux tricolores.

3- Mise en place d'une zone limitée à 30 km/h

Ce dossier a également été abordé lors de la commission voirie de Lundi, il s'agissait de définir une zone de limitation de vitesse à 30 km/h afin de sécuriser les lotissements.

Des panneaux de limitation de vitesse seront implantés à l'entrée des zones concernées.

Le Conseil Municipal a voté pour, à l'unanimité des présents, définir la zone représentée en jaune sur la carte.

4- Pose d'une antenne relais pour compteur communicant GRDF

GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place une version automatisée permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Il s'agit du projet « compteurs Communicants gaz »

Il a un double objectif: Améliorer la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

Il a été proposé à la Commune d'héberger des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève sur les bâtiments communaux et notamment sur le toit de la salle polyvalente. Une Convention devra être signée avec GRDF afin d'officialiser cet accord.

Le Conseil Municipal a voté pour, à l'unanimité des présents, accepter l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel et de signer la Convention avec GRDF.

5- Questions diverses

Lotissement du Clos Gallet :

A la demande des Conseillers Municipaux, une visite des logements « accession à la propriété » du lotissement du Clos Gallet sera organisée fin Août.